



## APPEL DE DOSSIERS

Située au cœur du village de Val-David et de ses activités estivales, l'Allée des créateurs accueille chaque été en extérieur une trentaine d'exposants des métiers d'art. Elle est une vitrine de choix pour les artistes et artisans de la région qui bénéficient de la notoriété du village et d'un achalandage exceptionnel de visiteurs. Les créateurs qui désirent y occuper un espace l'été prochain sont priés de remplir le formulaire ici-bas et de soumettre leur dossier au comité de sélection de la Municipalité d'ici le **11 avril 2018**.

*Seuls les dossiers complets et soumis avant la date limite seront considérés. Tous les artistes et les artisans sont invités à présenter un dossier. Toutefois, les emplacements disponibles seront attribués en priorité aux résidents de Val-David qui satisfont les critères de sélection.*

## ADMISSIBILITÉ

Les objets doivent avoir été conçus et produits par l'artiste ou l'artisan et peuvent répondre à une ou plusieurs fonctions, qu'ils soient utilitaires, décoratifs ou d'expressions artistiques.

### Produits exclus

- enfilage de bijoux (\*voir note spéciale)
- ensemble tout préparé (kits)
- moulage commercial ou industriel
- chandelles
- faux vitraux
- savon
- scrapbooking
- produits alimentaires
- vêtements usagés

***Aucune pièce usagée (vêtement ou autre) ne peut être exposée prétextant à du recyclage.***

### \*NOTE SPÉCIALE CONCERNANT LA JOAILLERIE

#### Objets exclus :

- Composantes manufacturées et enfilage ou assemblage simple;
- objets composés en majorité ou en totalité de pièces manufacturées utilisées telles quelles, assemblées simplement sur un support manufacturé, avec un fermoir ou autres mécanismes et éléments également de fabrication industrielle.

#### Objets acceptables :

- Bijoux réalisés par enfilage ou assemblage sur lesquels une intervention sur la matière a été faite (ex. : collier de perles de céramique ou de verre fabriquées par l'artisan). Les bijoux doivent comporter une proportion majoritaire d'intervention sur le matériau par rapport aux pièces manufacturées ou utilisées sans transformation.

#### Notes sur les éléments manufacturés :

- L'utilisation des apprêts (fermoirs, tiges, papillons, etc.) est tolérée pourvu qu'ils constituent une proportion minoritaire de la pièce réalisée par l'artisan;
- L'utilisation de bijoux ou d'éléments décoratifs manufacturés n'est tolérée que pour un montage faisant état d'un travail remarquable de composition originale;
- Les chaînes manufacturées ne sont tolérées que si elles accompagnent un bijou créé par l'artisan.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- 50 % qualité générale de fabrication
- 25 % créativité et originalité du produit
- 25 % produit innovant ou qui respecte une tradition de confection

## RÉPARTITION DES EMPLACEMENTS DISPONIBLES

Les emplacements seront attribués par tirage au sort. De plus, le comité de sélection se réserve le droit d'accepter ou de refuser une candidature pour des motifs de diversité et d'équilibre quant à l'offre des produits.

## CONDITIONS DU CONTRAT

- Choix minimum d'un (1) bloc de six (6) semaines ;
- **L'artisan doit être présent les samedis et dimanches.** Après deux absences, le permis pourrait être retiré ou offert à un autre exposant.

## COÛTS

|                               | <b><u>Blocs de 6 semaines</u></b><br>1) 16 juin au 22 juillet incl.<br>2) 28 juillet au 3 sept. incl.<br>(Fête du travail) | <b>3 fins de semaine de septembre</b><br>8-9 sept.<br>15-16 sept.<br>22-23 sept | <b>Journées de la culture et reprises de jours de pluie.</b><br>28, 29 et 30 septembre (journées de la culture), ainsi que les 6, 7 et 8 octobre (Action de grâce) | <b>Dépôt pour équipement</b><br>(remboursable)<br><br><b>Chèque à part</b> |
|-------------------------------|--|---|--|--|
| <b>Résidents de Val-David</b> | 204.39 \$ + tx/bloc (235 \$)   | 36.53 \$ + tx (42\$)/fds  | Gratuit  | 50 \$  |
| <b>Non-résidents</b>          | 221.79 \$ + tx/bloc (255 \$)   | 40.01 \$ + tx (46\$)/fds  | Gratuit  | 50 \$  |

## REPRISES DE JOURS DE PLUIE

N.B. La Municipalité offre la possibilité de reprendre des jours de pluie uniquement les 28, 29 et 30 septembre, ainsi que le 6, 7 et 8 octobre (Action de grâce). Un maximum de 5 jours gratuits est alloué à la reprise de jours de pluie de fins de semaine seulement. **Les réservations se feront au cours du mois de septembre auprès de la responsable.**

# FORMULAIRE

|  |  |
|--|--|
| Nom  |  |
| Prénom   |  |
| Métier d'art<br>Ex : joaillier, ébéniste, etc. |  |
| Adresse  |  |
| Code postal                                    |  |
| Ville  |  |
| Téléphone                                      |  |
| Adresse courriel                               |  |

| DATE  | COÛT (TAXES INCLUSES)       |              | COCHEZ<br>VOTRE CHOIX  | TOTAL                                  |
|---|-----------------------------|--------------|--|--|
|   | Resident                    | Non-résident |  |  |
| 16 juin au 22 juillet incl.                             | 235 \$                      | 255 \$       |  | \$                                     |
| 28 juillet au 3 sept. incl. (fête du travail)           | 235 \$                      | 255 \$       |  | \$                                     |
| 8-9 sept.   | 42 \$                       | 46 \$        |  | \$                                     |
| 15 - 16 septembre                                       | 42 \$                       | 46 \$        |  | \$                                     |
| 22 - 23 septembre                                       | 42 \$                       | 46 \$        |  | \$                                     |
| 28, 29 et 30 septembre, ainsi que les 6, 7 et 8 octobre | Gratuit                     | Gratuit      | Les réservations se feront au mois de septembre auprès de la responsable | Gratuit                                |
|   |                             |              |  |  |
| TOTAL LOCATION  | (Chèque, débit ou comptant) |              | TOTAL LOCATION   |  |
| Dépôt (remboursable)                                    | CHÈQUE # _____              |              | 50,00 \$   | REÇU <input type="checkbox"/> (Admin.) |

# PROFIL DE L'EXPOSANT

## BRÈVE DESCRIPTION DES PRODUITS, DES TECHNIQUES DE FABRICATION ET DES MATÉRIAUX

*[Décrivez brièvement vos produits en moins de 100 mots]*

## DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

*[Démarche, expérience, formation, perfectionnement en moins de 100 mots]*

## AVEZ-VOUS BEOIN D'UN MUR DERRIÈRE VOTRE KIOSQUE ?

|     |                          |
|-----|--------------------------|
| Oui | <input type="checkbox"/> |
| Non | <input type="checkbox"/> |

## DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

Ce formulaire d'inscription dûment complété.

Cinq (5) photos couleur (gros plans) représentatives d'une récente production (2015 +)

### Deux paiements :

1- paiement de location (Chèque, débit ou comptant)

2- dépôt de 50 \$ (chèque seulement).

\*Chèque libellé à la Municipalité du Village Val-David, daté au plus tard du 15 mai 2018.

## DATE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

Les dossiers **COMPLETS** doivent être reçus à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 11 avril 2018**  
(par courriel, en personne ou par la poste)

**Par courriel :** [secreteriat@valdavid.com](mailto:secreteriat@valdavid.com)

**Par la poste :** Municipalité du Village de Val-David

**Allée des créateurs - Service Loisirs et Culture**

2579 rue de l'Église, Val-David, QC, J0T 2N0

**En personne :** 2490, rue de l'Église (Église porte du côté). Il y a un passe-lettres si le bureau est fermé.

**Information :** 819-324-5680, poste 3

Nous contacterons les artisans retenus seulement, au cours de la semaine du 16 avril 2018

*NB : Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.*